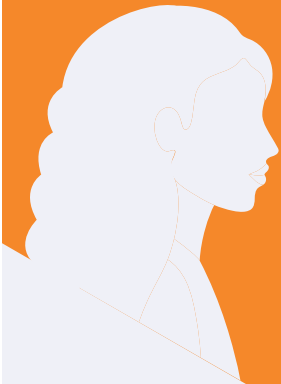




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Talentueuses



PRÉSENTATION

Le programme Talentueuses s'adresse à des femmes cadres supérieures de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics de santé qui ne s'autorisent pas à envisager des emplois de direction alors qu'elles disposent des compétences et du parcours qui leur permettraient de postuler et tenir avec succès ces emplois de direction. Il les prépare à se projeter et postuler sur ces emplois.

Le programme Talentueuses est un dispositif favorisant l'égalité professionnelle.

OBJECTIFS ET CONTENU DU PROGRAMME

Objectifs

Le programme Talentueuses s'adresse à des femmes, cadres supérieures, à potentiel. Il se déroule en Île-de-France sur 10 jours, étalés sur 10 mois.

Il a pour objectif d'accompagner des femmes qui souhaitent évoluer professionnellement sur des emplois de direction et qui, dans le même temps, ont des difficultés à se valoriser ou à s'autoriser à y postuler.

Ce programme s'inscrit dans la politique d'égalité professionnelle femme/homme et répond à l'objectif de favoriser la présence des femmes aux postes de direction et de décision.

Mis en place en 2021, pour les cadres supérieures de l'État, le programme Talentueuses a doublé le nombre de ses bénéficiaires, passant de cinquante à cent. Il s'est également ouvert aux cadres des collectivités territoriales et des établissements de santé.



Contenu de la formation

Le programme Talentueuses vise à **lever les freins à la construction d'un projet** professionnel malgré un potentiel avéré. Il permet de progresser dans :

- la connaissance de soi ;
- la confiance et l'estime de soi ;
- la conscience des freins internalisés et les moyens de les surmonter ;
- l'assertivité de son expression ;
- la renforcement de son leadership ;
- la vision de son ambition et de son projet professionnel ;
- la valorisation de son potentiel, son image, son réseau.

La promotion est coupée en **deux groupes de cinquante** pour le suivi du programme.

Le programme se compose :

- de trois modules résidentiels de trois jours ;
- d'une journée de clôture ;
- de dispositifs de coaching et de mentorat, pour celles qui le souhaitent.

Les modules s'organisent autour de temps en **plénière en format conférence** et d'ateliers en sous-groupes, et combinent **co-développement et coaching collectif**. Ils favorisent les exercices pratiques et le partage d'expérience entre pairs. À cette occasion, ils permettent **d'enrichir la vision des parcours et de présenter la variété des univers professionnels**.

À l'issue du programme, chaque participante aura bénéficié d'un espace de réflexion et d'élaboration de son projet professionnel.

CONDITIONS D'ACCÈS AU PROGRAMME

Le programme est ouvert :

- aux **cadres supérieures de l'État** (70 participantes) ;
- aux **cadres supérieures des collectivités** territoriales (15 participantes) ;
- aux **cadres supérieures des établissements publics de santé** (15 participantes).


Les auditrices sont sélectionnées sur la base d'un **dossier contenant leur motivation** pour participer au programme, selon diverses modalités :


- cadres supérieures de l'État : identification et **sélection par les ministères,**
- cadres supérieures des collectivités territoriales : **dépôt de dossier** via appel à candidature et comité de sélection,
- cadres supérieures des établissements publics de santé : **dépôt de dossier** via appel à candidatures et comité de sélection.

Les inscriptions sont **validées par la Diese**. En participant au programme, les auditrices s'engagent à être assidues, impliquées et appliquées.


INFOS PRATIQUES

 **Lieu :** en Île-de-France.

 **Durée :** 10 jours en résidentiel sur 10 mois à partir du mois de décembre.

 **Coût :** Prise en charge financière :

- Pour les frais du programme (hébergement inclus), par la DIESE
- Pour les frais de déplacements et d'hébergement hors programme, par les administrations de déclaration des participantes

 **Contact :** diese-formation@pm.gouv.fr.

PARTENAIRES

Le mentorat est coordonné par la Diese.

Le coaching individuel et les sessions de co-développement sont pilotés et organisés par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).



**Délégation interministérielle
à l'encadrement supérieur de l'État
www.diese.gouv.fr**

